

La régularisation des exilés fiscaux a marché à plein régime fin 2017



L'Etat pourrait récupérer un milliard d'euros de recettes supplémentaires en 2018.

En septembre dernier, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, a annoncé la fermeture du Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) pour la fin 2017. Mais durant ces quatre mois, le service n'a pas chômé. D'après un article du Parisien, à l'automne, les agents du fisc ont enregistré 3 345 dépôts de dossiers, dont 2 063 nouveaux cas. Quasiment la moitié des dossiers de l'année, rapporte le quotidien.

L'article dresse également le portrait d'un dossier lambda : le régularisé a en moyenne 72 ans, il est originaire de la région parisienne une fois sur trois, ses avoirs sont dissimulés en Suisse dans 87% des cas, "le fraudeur est dit passif trois fois sur quatre et le montant moyen de la régularisation tourne autour de 214 000 euros.

Si le service a fermé, les 172 agents du STDR poursuivent leur travail pour clôturer les 13000 dossiers encore en stock. Car il y a un joli pactole à la clef pour l'État. "Les avoirs restant à régulariser représentent 5,4 milliards d'euros. Soit, pour les caisses de l'Etat, environ un milliard d'euros de recettes supplémentaires - et inattendues - en 2018" précise Le Parisien.